

Lyon, le 05 octobre 2023

**DEC8 – Certificat de formation générale**

Arrêté n°2023-10-05 fixant les dates d'ouverture  
du registre d'inscription du CFG (session de juin  
2024)

Le recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes,  
Recteur de l'académie de Lyon,  
Chancelier des universités,

Vu le code de l'Education, notamment ses articles D332-23 et suivants relatifs au certificat de formation générale ;

Vu le décret n°83-569 du 29 juin 1983 instituant le certificat de formation générale modifié par le décret n°88-459 du 25 avril 1988 et le décret n° 2010-784 du 8 juillet 2010 ;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2016 relatif aux conditions de délivrance du certificat de formation générale ;

#### **ARRÊTE**

**Article 1 :** Le registre d'inscription au certificat de formation générale au titre de la session de juin 2024 sera ouvert du lundi 6 novembre 2023 à 9H00 (heure de Paris) au vendredi 1 décembre 2023 à 17H00 (heure de Paris).

**Article 2 :** Le secrétaire général de l'académie, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

  
Olivier DUGRIP